

COMMUNIQUE DE PRESSE

2 juillet 2020

En Bourgogne-Franche-Comté, 26% des rivières sont en bon état écologique

L'agence de l'eau publie son nouveau rapport sur l'état des eaux des bassins Rhône-Méditerranée et de Corse. La mobilisation sur les territoires des collectivités et des acteurs économiques pour diminuer les pressions telles que les pollutions, les prélèvements d'eau excessifs, les dégradations de la morphologie ou le cloisonnement des rivières, commence à porter ses fruits. Mais les aléas climatiques qui s'intensifient perturbent le fonctionnement des cours d'eau. Cette année encore, la sécheresse estivale a pour effet de diminuer les débits de certains cours d'eau et de fait leur capacité d'épuration. Il y a urgence à moins polluer, moins prélever d'eau et redonner à nos rivières leurs fonctions vitales utiles à l'homme et à la biodiversité. En Bourgogne-Franche-Comté, seulement un quart des rivières sont en bon état écologique, tandis que 86 % des nappes souterraines affichent un bon état chimique.

Les progrès constatés

Sur le nord du bassin Rhône-Méditerranée (régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est), 26 % des rivières sont en bon état écologique¹.

Sur cette partie du bassin, la situation est très contrastée. Les rivières en tête de bassin sont souvent préservées, comme la Tille amont (Côte d'Or) ou l'Ain amont (Jura). Alors que sur le reste du territoire, les rivières sont très impactées par les dégradations physiques mais aussi par les nombreuses substances toxiques présentes dans les plaines cultivées et urbanisées. Les grands axes, tels que la Saône, ou des rivières telles que la Seille et l'Ognon, concentrent également l'ensemble des pollutions produites sur leur bassin versant.

Sur les dernières décennies, les progrès sont néanmoins visibles : **la quantité de pollution organique a en moyenne été divisée par 20 pour l'ammonium** au cours des 28 dernières années. Ces résultats sont à mettre à l'actif d'une politique volontariste d'amélioration des systèmes d'assainissement des eaux domestiques fortement soutenue par l'agence de l'eau et les services de l'Etat.

Les collectivités s'attaquent désormais à la **réduction des pollutions par temps de pluie** qui partent sans traitement au milieu naturel. Les villes investissent pour déconnecter les eaux de ruissellement des réseaux d'eaux usées et pour désimperméabiliser les sols afin de laisser l'eau s'infiltrer là où elle tombe.

Les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) issus de la combustion du bois, du fuel ou de l'essence, sont les substances les plus toxiques détectées dans les cours d'eau. Leur **concentration a été divisée par 4** au cours des dernières années, mais reste encore en moyenne 15 fois supérieures aux normes admises pour la protection de l'environnement. Les politiques de réduction de la consommation énergétique, et, plus globalement, toutes les politiques menées pour lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air, ont un impact positif sur la qualité des milieux aquatiques vis-à-vis des HAP.

¹ Pour être en bon état écologique, un cours d'eau doit contenir une eau de bonne qualité chimique mais il faut également que les espèces animales et végétales qui y vivent soient peu perturbées par les activités humaines.

La toxicité moyenne des substances pesticides a été divisée par 2 sur la période 2008-2018, pour atteindre près de 50 % de la norme, principalement du fait du retrait progressif du marché des substances les plus toxiques. Le glyphosate et son métabolite l'AMPA restent de loin les deux substances les plus quantifiées. Avec près de 1700 tonnes vendues dans le bassin Rhône-Méditerranée en 2018, le glyphosate figure toujours en tête des ventes.

Les opérations collectives mobilisant les collectivités et le tissu industriel local, avec l'aide de l'agence de l'eau, ont permis une très nette amélioration de la qualité des milieux vis-à-vis des pollutions toxiques.

Au global, cette amélioration de la qualité physicochimique a eu un effet bénéfique direct sur la faune et la flore qui peuplent nos cours d'eau. Plus de 60 % des stations de surveillance montrent un paramètre « diatomées » en bon état (algues brunes sensibles à divers types de pollution). De même, l'Indice Invertébrés Multimétrique (I2M2) nouvellement utilisé pour mesurer la qualité globale du milieu montre une évolution positive de la qualité de la faune présente au fond des cours d'eau. L'amélioration de la qualité biologique reste cependant moins spectaculaire que celle enregistrée sur les paramètres physicochimiques car elle reste tributaire de la qualité des habitats, qui s'améliore beaucoup moins vite.

💧 **Les micropolluants : invisibles mais nocifs**

Les progrès réalisés au cours des années 2000 en matière d'analyse des micropolluants ont permis de détecter de nouvelles contaminations, aussi bien dans les eaux superficielles que souterraines.

Depuis 4 ans, l'agence de l'eau suit également des polluants présents en quantité infinitésimale mais très régulièrement dans les cours d'eau : **substances pharmaceutiques** (anti-diabétiques, anti-hypertenseurs, anti-épileptiques, analgésiques tels que le paracétamol, bêtabloquants, diurétiques, anxiolytiques, anti-inflammatoires), stéroïdes, hormones, stimulants tels que caféine et nicotine, cosmétiques...

Plus de 120 de ces substances sont présentes dans les cours d'eau avec pour conséquences une baisse de la reproduction des poissons, batraciens ou mammifères marins et un développement des bactéries résistantes aux antibiotiques. Des études montrent que le traitement de ces substances via les stations d'épuration n'est que partiellement efficace. Par exemple, le traitement des anti-épileptiques est quasi nul.

💧 **Des crevettes d'eau douce, sentinelles de la pollution**

Pour compléter ces analyses dans l'eau, l'agence de l'eau a mis en place depuis 2018 des mesures de la bioaccumulation de certaines substances chimiques dans des petites crevettes d'eau douce, les **gammares**. Les premiers résultats mettent en évidence la présence de substances non mesurées directement dans l'eau, comme des métaux, des PCB, des dioxines ou encore des insecticides chlorés interdits d'utilisation depuis de nombreuses années (DDT, dieldrine, HCH, heptachlore). Ces substances ont des effets délétères sur les organismes aquatiques, mais sont également reconnues toxiques pour l'homme.

La découverte de ces nouvelles substances dans les milieux montre essentiellement que les milieux aquatiques sont désormais beaucoup mieux surveillés. Des progrès utiles afin d'orienter les mesures pour l'atteinte du bon état des eaux.

💧 **Un défi principal à relever en Bourgogne-Franche-Comté : redonner un fonctionnement naturel aux rivières**

81 % des rivières présentent une morphologie dégradée (enrochements, rectifications, curages, etc.) et 53 % sont cloisonnées par des seuils et des barrages qui empêchent la circulation des poissons mais aussi des sédiments utiles au bon fonctionnement de la rivière. Or, une rivière qui fonctionne bien peut faire face plus facilement à la sécheresse ou aux pollutions. Il est prouvé que la restauration des rivières engendre un gain de qualité biologique après travaux. En 2019, l'agence de l'eau a aidé à restaurer 7,6 km de rivières.

Par exemple, la restauration de l'Ouche à Crimolois en Côte-d'Or a permis de créer de nouveaux abris pour les poissons et de multiplier par 5 la biomasse de poissons et le nombre d'espèces est passé de 10 à 16. Une rivière restaurée, accompagnée de sa ripisylve, connectée à sa nappe alluviale et en relation avec son cortège de zones humides, c'est la garantie d'une ressource en eau préservée en quantité et en qualité : elle devient une alliée face aux changements climatiques.

💧 Les pesticides dans les eaux souterraines : une menace pour l'alimentation en eau potable

Si l'évolution des concentrations moyennes en nitrates dans les eaux souterraines est à la baisse, la présence des pesticides en concentration excessive reste la première cause de dégradation des nappes souterraines.

Sur le bassin Rhône-Méditerranée, sur les 36 masses d'eau en état médiocre, 30 le sont à cause de concentrations en pesticides supérieures aux normes requises pour l'alimentation en eau potable.

En 2018, et ce près de 15 ans après leur interdiction, **les triazines (herbicides) et leurs produits de dégradation sont encore régulièrement détectés dans les eaux souterraines** à des concentrations supérieures aux normes. Le renouvellement des eaux souterraines étant un processus long, ces substances vont encore dégrader la ressource durant de nombreuses années.

Les zones montagneuses (Alpes, Massif Central, Corse), sont moins impactées par ce type de contamination.

Ainsi, dans le bassin Rhône-Méditerranée, 269 captages sont prioritaires pour l'alimentation en eau potable mais dégradés par les pollutions agricoles. 202 plans d'actions sur ces captages prioritaires sont désormais engagés dans le bassin Rhône-Méditerranée dont 84 dans le Nord du bassin. Parmi eux, celui de la **Jeute à Créancey** (21) illustre les progrès accomplis grâce à ces démarches. Sur ce captage, les concentrations en nitrates des eaux brutes sont à la baisse et les molécules phytosanitaires qui étaient observées dans les eaux de la source il y a quelques années ne sont plus détectées. Ces bons résultats sont le fruit de la mobilisation des agriculteurs et d'une adaptation des

pratiques agricoles sur l'aire d'alimentation du captage. Partant d'une rotation triennale colza-blé-orge au moment de la réalisation du diagnostic, les assolements ont depuis été diversifiés et d'autres cultures ont été introduites comme la luzerne, faible consommatrice d'azote. Pour réduire la consommation de pesticides, la moitié de la surface de l'aire d'alimentation a été convertie à l'agriculture biologique, et cette proportion est sans doute amenée à augmenter encore dans les prochaines années.

ZOOM sur la reconquête des captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable.

Le Nord du bassin Rhône-Méditerranée comporte plus d'une centaine de captages dits « prioritaires » situés sur l'ensemble du bassin versant de la Saône et du Doubs. Destinés à alimenter la population en eau potable, ces captages sont identifiés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour inciter à mener des actions de reconquête de la qualité de leurs eaux brutes, qui sont affectées par des pollutions diffuses par les nitrates et/ou les pesticides.

Ces programmes de reconquête, portés par les collectivités avec l'appui technique des chambres d'agriculture, sont financés par l'agence de l'eau. Après avoir délimité l'aire d'alimentation du captage, une analyse des pratiques agricoles (et non agricoles le cas échéant) permet de réaliser un diagnostic des pressions de pollutions. Ensuite un plan d'action est établi avec les agriculteurs de manière à limiter l'utilisation et le transfert dans les eaux des nitrates et/ou des pesticides : achat de matériel agricole alternatif aux pesticides ou destiné à réduire l'usage des intrants, changements de cultures ou de pratiques culturales, conversion à l'agriculture biologique, échanges fonciers ou encore mise en place de nouvelles filières de production à bas niveaux d'intrants, les solutions sont nombreuses. Sur les captages où cette démarche fait l'objet d'une forte adhésion du monde agricole, des résultats sont visibles après quelques années surtout lorsque la dynamique de renouvellement des eaux dans le sous-sol est rapide (elle dépend de la nature du substrat géologique).

💧 Nouveauté : l'appli « qualité rivière » intègre les données baignades

En complément de l'état de santé écologique des cours d'eau et des poissons qui peuplent les rivières, l'appli « **qualité rivière** » lancée en 2013 par l'agence intègre depuis l'été 2019 les données de qualité bactériologique des eaux de baignade issues du ministère de la Santé. Une réponse plus complète aux attentes du grand public, qui fait de cette appli une source de données précieuse notamment en période estivale. A télécharger gratuitement sur smartphones.



L'ÉTAT DES EAUX EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET GRAND-EST EN 2020 (BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE)



A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 340 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse • Valérie Santini • 06 33 03 76 24 • valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens • Laurence Nicolas • 06 64 50 59 50 • laurence@plus2sens.com

Stéphanie Bonnamour • 06 60 58 45 45 • stephanie@plus2sens.com